

Politique de placement - Fonds CCL

Résolution du conseil d'administration (en date du 1er décembre 2017) :

Le conseil d'administration du Collège Charles-Lemoyne mandate le Fonds CCL d'autoriser un investissement initial de 100 000 \$ par Valeurs Mobilières Desjardins dans le portefeuille *Équilibré* du modèle de gestion discrétionnaire de l'équipe Leblanc Martineau St-Hilaire. Le portefeuille *Équilibré* est constitué de 2% Encaisse, 48% de titres à revenu fixe et de 50% actions. Cependant, selon la lecture des marchés, le gestionnaire pourra réduire ou augmenter la proportion de chaque catégorie d'actifs de manière à atteindre le minimum ou maximum indiqué dans le tableau des répartitions d'actifs.

ALLOCATION STRATÉGIQUE D'ACTIFS ET COMPOSITION DES PORTEFEUILLES (%)										
Mandats	Encaisse			Titres à revenu fixe			Actions et autres titres de participation			
	Min	Cible	Max.	Min	Cible	Max	Min	Cible	Max.	
LMS Équilibré	0	2	20	20	48	60	40	50	60	

M. Claude Paul-Hus
Président du conseil d'administration - Collège Charles-Lemoyne

Mme Laury-Ann C. Paulin
Trésorière - CA du Collège Charles-Lemoyne